



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4485

Signature d'un avenant n°1 à la convention cadre du 7 juillet 2016 et mise à disposition à titre gratuit de nouveaux locaux entre la Ville de Lyon et la Fondation Entreprise Réussite Scolaire (FERS)

Direction de l'Education

**Rapporteur :** M. CORAZZOL Guy

**SEANCE DU 21 JANVIER 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2019/4485 - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE DU 7 JUILLET 2016 ET MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE NOUVEAUX LOCAUX ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA FONDATION ENTREPRISE REUSSITE SCOLAIRE (FERS) (DIRECTION DE L'EDUCATION)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **8 janvier 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2016/2282 du 4 juillet 2016, le Conseil municipal a approuvé la mise à disposition gratuite par la Ville de Lyon de locaux situés au 4 rue Joseph Serlin à Lyon 1<sup>er</sup>, au 3<sup>è</sup> étage, au profit de la Fondation Entreprise Réussite Scolaire (FERS) ainsi qu'une convention cadre précisant les modalités et les obligations de ce partenariat.

Ces conventions, d'une durée de 4 ans, courent jusqu'au 7 juillet 2020.

La Ville de Lyon a souhaité récupérer les locaux relevant de son domaine privé et situés à proximité de l'Hôtel de ville, dans le cadre du projet de centralisation de la fonction comptable.

Une relocalisation a été proposée à la FERS et de nouveaux locaux lui ont été attribués par la Ville de Lyon le 15 septembre 2017, locaux qui ont fait l'objet de travaux pendant l'année 2018.

Ils sont situés au 87 rue Hénon, à Lyon 4<sup>e</sup>, au 1<sup>er</sup> étage.

Ces locaux d'une surface totale de 156,5 m<sup>2</sup> sont répartis comme suit :

La FERS occupe 115,50 m<sup>2</sup> à titre exclusif et 41 m<sup>2</sup> à titre partagé, sachant que le mobilier est propriété de la Fondation.

La valeur locative annuelle du bien mis à disposition est estimée en 2018 à 18 768 euros.

La Ville de Lyon souhaite que la FERS puisse poursuivre son activité dans ces nouveaux locaux, dans les mêmes conditions à l'exception des fluides (eau et électricité), du chauffage et du ménage des locaux à occupation exclusive qui seront à la charge de la FERS.

Aujourd'hui, il convient d'actualiser la convention cadre par le biais d'un avenant n°1 suite à l'affectation de ces nouveaux locaux administratifs à la FERS et à la mise en œuvre de la nouvelle organisation périscolaire dans le cadre de la semaine de 4 jours, lors de la dernière rentrée scolaire 2018/2019.

Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant n°1 à la convention cadre du 07 juillet 2016, adoptée par la délibération n°2016/2282 du 4 juillet 2016 (ci-joint au rapport) ainsi que d'accorder la gratuité pour cette occupation pour une durée de 4 ans et d'exempter l'Association FERS du paiement de la redevance.

Vu la délibération n° 2016/2282 du 4 juillet 2016 ;

Vu la convention cadre et la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit du 7 juillet 2016 ;

Vu ledit avenant n°1 à la convention cadre du 7 juillet 2016 ;

Vu ladite convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux à effet du 17 décembre 2018 pour les locaux du 87 rue Hénon à Lyon 4<sup>e</sup>, stipulant la gratuité et non la mise en recouvrement de la redevance à compter du conseil municipal du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil **du 4<sup>e</sup> arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

### **DELIBERE**

- 1- La mise à disposition à titre gratuit des locaux à usage administratif à la Fondation Entreprise Réussite Scolaire, aux conditions sus-évoquées, est approuvée.
- 2- La redevance ne sera pas mise en recouvrement.
- 3- L'avenant n°1 à la convention cadre du 7 juillet 2016, susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la Fondation Entreprise Réussite Scolaire, est approuvé.
- 4- M. Le Maire est autorisé à signer ledit avenant et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL